Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

50 ANS DE LA FAPEO : DES ÉCOLES POUR TOUS LES ENFANTS ET LEURS PARENTS

Daphné Renders

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel - ASBL

Rue de Bourgogne, 48 1190 Bruxelles

Tel.: 02/527.25.75 Fax: 02/527.25.70

E-mail: secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



L'ANALYSE EN UN COUP D'ŒIL

MOTS-CLEFS

Participation, institutionnalisation, Parents, Histoire, Combats, Différences

La FAPEO fête ses 50 ans en 2016, 50 années de combats et revendications depuis sa création en 1966. Certains combats n'ont pas changé aujourd'hui, ils sont toujours autant d'actualité et continuent à poser question. L'école est-elle suffisamment ouverte aux parents ? Quels sont les actes institutionnels posés dans le sens de cette participation active au cours des 50 dernières années dans l'enseignement officiel ? Nous y reviendrons en voyageant à travers le temps.

Ces 50 années ont aussi été marquées par une problématique en toile de fond : comment faire pour que l'école soit celle de tous les enfants : de milieux socio-culturels différents, ayant des origines diverses, porteurs d'un handicap ou non, peu importe leur genre, sexualité ou confession ? Chacun y trouve-t-il sa place et s'y épanouit-il ? L'école d'hier a-t-elle été capable de mettre des conditions en place afin d'améliorer la qualité de vie et le bien-être de chacun dans les murs de l'école tout en participant à son épanouissement de futur citoyen prêt à jouer un rôle constructif dans la société ?

Fap', petit personnage attachant et capable de voyager dans le temps, a été témoin de ces changements et bouleversements. Faisant ponctuellement des apparitions dans le temps, il a même a servi de modèle à un logo utilisé dans les années 70 pour promouvoir l'école officielle. Laissez-le vous embarquer dans un beau voyage à travers le temps et ses remous.



TABLE DES MATIERES

L'analyse en un coup d'œil	1
Introduction	3
Une place pour les parents	3
La place des parents est institutionnalisée	4
Le Conseil de participation	4
Participer collectivement – individuellement	6
Une école pour tous	7
Faire de leurs différences une richesse	7
Et si en plus l'école est gratuite Ah non ?!	11
Conclusion	12
Bibliographie	14

INTRODUCTION

Bonjour, moi c'est Fap', je viens d'ailleurs, de très très loin. Je me balade sur Terre depuis quelque temps déjà, mais en secret, personne ne me voit. J'ai aussi l'avantage de pouvoir aller et venir dans le temps. J'ai assisté, le 1^{er} octobre 2016, à l'anniversaire d'une Fédération, la FAPEO. J'y ai vu beaucoup de gens différents, des parents, des bénévoles, des gens engagés, des représentant-e-s politiques, des jeunes, des plus âgés, des gens qui couraient dans tous les sens, des gens qui tenaient un stand, des cuisiniers... Grâce à mon pouvoir, je vais me balader, avec vous, dans le temps, pour voir ce que ces gens ont revendiqué à travers le temps par rapport à l'inclusion de tous les enfants à l'école et la place qui a été laissée à leurs

UNE PLACE POUR LES PARENTS

parents. Il a dû s'en passer des choses en 50 ans!



Pour commencer, je vous propose d'aller voir d'un peu plus près les raisons d'exister de cette Fédération, la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO).

Dans la Constitution belge, l'article 27 précise que « Les Belges ont le droit de s'associer ; ce droit ne peut être soumis à aucune mesure préventive »¹. C'est sur cette base que les parents commencent à se réunir, à créer des associations regroupant des parents. Suite à cela, l'enseignement libre créée sa Fédération d'Associations de Parents en 1956, la CNAP, et ce n'est qu'en 1966 que 12 responsables d'Associations de parents (AP), avec la Ligue de l'Enseignement, fondent une fédération nationale² pour l'enseignement officiel. Les parents étaient déjà des acteurs collectifs et individuels de l'école, mais une fédération était mise en place pour les réunir et les mettre en réseau³.

¹ Constitution Belge, article 27.

² L'enseignement a été communautarisé en Belgique en 1991.

³ Statuts de : Fédération nationale des Associations de Parents d'Élèves de l'Enseignement officiel, à Bruxelles, le 25 juin 1966.

La place des parents est institutionnalisée

Les AP vont obtenir, en quatre années, une place officielle dans l'école : les statuts de la FAPEO sont déposés au Moniteur belge le 25 juin 1966. En 1968, le ministère de la Culture reconnait la FAPEO en tant qu'organisme d'éducation populaire⁴ et d'éducation permanente en 1978. En retournant un peu en arrière, la FAPEO est reconnue comme porte-parole des parents de l'enseignement officiel lors de la constitution du Conseil national des Parents par arrêté royal le 26 janvier 1970⁵. En février de la même année, un arrêté ministériel modifie la constitution du Conseil supérieur de l'Enseignement de l'État pour y intégrer des parents d'élèves, représentés par la FAPEO. Quelle avancée dans la reconnaissance du rôle des parents !

D'ailleurs, en revenant dans un passé moins lointain, un décret a même vu le jour le 30 avril 20096. Ce décret porte sur les associations de parents d'élèves et les organisations représentatives des parents et des associations de parents d'élèves en Communauté française. La participation n'a pas vu le jour à ce moment-là, mais au moins des conditions favorables à celle-ci se sont mises en place par voie législative. Il y avait déjà eu des prémices à ce décret puisque le décret « Missions » de 19977 laissait une place aux parents, tout comme le « *Contrat pour l'école* »8 de 2005, contrat qui est le résultat d'un travail commun réunissant les partenaires de l'école ainsi que les partenaires socio-économiques. Le point 10 de ce contrat prévoit le renforcement du dialogue entre les écoles et les familles.

Le Conseil de participation



En revenant en arrière, j'ai entendu certaines personnes parler de « Conseil de participation » ... Qu'est-ce que c'est alors ?

Cette forme de participation est officialisée pour les écoles secondaires dès 1981 : « La participation des parents est institutionnalisée – En effet, le 10 juin 1981, Mr BUSQUIN signait

⁴ Chr. HOYAUX & J. COLLIGNON, « La naissance du Conseil national des Parents, ses deux premières années d'activité (1970-1972) », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP* 1973/22, n° 608, p. 2.

 $^{^{5}}$ Chr. HOYAUX & J. COLLIGNON, « La naissance du Conseil national des Parents », op. cit., p.2.

⁶ Décret portant sur les Associations de Parents d'élèves et les organisations représentatives d'Associations de parents d'élèves en Communauté française, déposé le 30.04.2009, publié au Moniteur belge le 06.08.2009.

⁷ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, déposé le 24.07.1997 et publié au Moniteur belge le 23.09.1997.

⁸ Fédération Wallonie-Bruxelles, « Contrat pour l'école », document n°8087, 2005.

l'Arrêté ministériel instaurant un Conseil de participation au sein de chaque centre d'enseignement secondaire (C.E.S.) en précisant sa mission et sa composition et en y réservant une place aux parents d'élèves. Cet arrêté publié au Moniteur belge du 2 octobre 1981 institutionnalise donc la participation. »9 Tout cela semble tellement évident... Cette avancée semble être le début des Conseils de participation. Ils seront généralisés avec le décret « Missions » en 1997 puisque son article 69 cible ses domaines d'action et les membres qui le composent¹⁰.

Ce premier décret en 1981 n'était pas le dernier. En 1992, la FAPEO avait dressé un bilan de la situation des Conseils de participation lors de son assemblée générale du 28 mars, tant dans les écoles fondamentales que secondaires, spécialisées, de promotion sociale et dans les internats. Cela faisait suite au décret du 9 novembre 199011 portant sur l'organisation des établissements de l'enseignement organisé par la Communauté française. Comme quoi, tout est lié! Lors de cette assemblée générale, près de la moitié des AP représentées avaient un discours encourageant puisqu'elles vivaient un Conseil de participation au sein de leur établissement une ou deux fois par an. Une remarque pertinente replaçait déjà le cadre : « Le Conseil de participation peut dès lors être un endroit susceptible de réduire les difficultés de compréhension entre le monde enseignant et les parents. 12».



Par contre, je me pose quand même une question ... puisque depuis tant d'années, il y a une reconnaissance du rôle des parents dans l'école, de leur importance, de l'importance d'agir ensemble pour le bien des enfants ... pourquoi est-ce que les parents doivent encore se battre pour rentrer dans l'école ? Pour se faire une place ? Place qui leur revient de droit d'après ce que j'ai pu voir du passé. Si les décrets le disent, pourquoi ce n'est pas toujours respecté et mis en place ? Est-ce tellement difficile ? Ou compliqué ? Tous

les types de participations sont-ils remis en question? En existe-t-il plusieurs?

⁹ N. ARNAUTS, « La séance académique – message de la Secrétaire générale », dans *Infor-Parents* n° 127, janvier 1982, p. 7.

¹⁰ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, déposé le 24.07.1997 et publié au Moniteur belge le 23.09.1997.

¹¹ Décret portant organisation des établissements de l'enseignement organisé par la Communauté française et instaurant la participation des membres de la communauté éducative, déposé le 09.11.1990 et publié au Moniteur belge le 12.01.1991, chapitre 4.

¹² N. ARNAUTS, « Où en sont les conseils de participation? », dans *Infor-Parents* n°204, mars-avril 1992, p. 6.

Participer collectivement - individuellement

Je vous en parlais plus haut, la loi autorise les rassemblements, quels qu'ils soient. Se réunir en association de parents pour participer à la vie de l'école est donc tout à fait légal, normal et surtout défendu par toute une série de décrets et autres textes. J'ai souvent eu l'occasion d'entendre, lors de réunions, de discussions, des concepts comme « la relation famille-école », « les relations parents-enseignants-directions », « parents-école », … J'ai l'impression qu'on parle de Participation Parentale avec des grands « P » alors qu'il en existe plusieurs.

Joëlle Lacroix, actuelle secrétaire générale de la FAPEO, disait en 2015 : « L'implication individuelle des parents dans la scolarité de leurs enfants et la participation collective des parents à la vie collective d'un établissement scolaire sont deux réalités différentes. Sous le vocable unique de « participation des parents », il faut saisir ce que chacun des acteurs de l'école veut signifier sous peine de malentendus autour de la définition des rôles des parents et des enseignants, et des attendus conséquents. (...) Que les parents décident de changer leur école – seul ou en équipe, pour leur enfant ou pour le plus grand nombre – ou qu'ils décident de se désengager du système classique – par l'instruction à domicile ou par le repli vers des écoles privées - c'est toujours le système éducatif et scolaire qui est questionné. »¹³ Les parents s'engagent individuellement et collectivement, à travers des associations de parents, des groupements, des comités, ils discutent à la sortie de l'école, via les réseaux sociaux, les mails, et par tout autre moyen possible.

Malgré leurs différences, leurs points communs, leurs quotidiens, leurs origines, leurs milieux socio-économiques, leurs compositions familiales, un grand point les rassemble tous : le bien-être de leurs enfants et, de fait, de tous les enfants de la classe et de l'école. Les parents sont loin d'être résignés et ne sont pas disposés à accepter tout sans broncher, sinon les AP auraient disparu depuis bien longtemps. Les parents ont besoin d'agir, d'agir plutôt que de subir une situation inconfortable. Les parents se rassemblent, agissent, manifestent, protestent, vont trouver le PO, l'échevin-e, le/la préfet-e, la direction, les enseignant-e-s, parfois même le/la ministre. Ils représentent une force non négligeable qui a tout à fait sa place aux côtés des autres acteurs de l'enseignement.

 $^{^{13}}$ J. LACROIX, « La participation parentale collective à l'école : comment ça se passe ailleurs ? », *Analyse FAPEO* n°13, 2015, p. 1.

UNE ÉCOLE POUR TOUS

Si tu diffères de moi, loin de me léser, tu m'enrichis.

Saint-Exupéry¹⁴

Faire de leurs différences une richesse

Quand je regarde à travers le temps, je peux voir que la FAPEO a milité pour une école ouverte à tous, peu importe les différences des enfants (porteurs d'un handicap ou non), en insistant même sur le fait que ces différences culturelles, socio-économiques, d'origine, de genre, de philosophie, de sexualité, ... sont au final autant

d'occasions de se rassembler pour découvrir l'autre et le comprendre, de faire société.

Ce qui rassemble tous les parents d'une même école, peu importe leur histoire et leur vécu, ce sont bien leurs enfants qui grandissent ensemble au quotidien. C'est pour ça que tous les enfants doivent avoir une « égalisation des chances devant l'éducation et l'enseignement¹⁵ », l'école est une école pour tous les élèves.

La question de l'accueil de tous les enfants se pose depuis bien longtemps, par exemple en 1984 : « Des enfants de cultures différentes à l'école : un handicap ou une chance à saisir ? – Y a-t-il un problème « Enfants d'Immigrés » dans notre école aujourd'hui, y a-t-il un problème « Echecs scolaires » spécifiques aux enfants d'immigrés ? N'est-ce pas un faux problème, n'est-ce pas seulement le problème de tous les enfants différents que l'école accueille, puis rejette, ou, accueille sans prendre garde à leurs besoins les plus élémentaires, être reconnus en tant qu'enfants, petits d'hommes à un moment donné de leur évolution, porteurs de valeurs dont la diversité devrait, si l'école sait les découvrir, les exploiter, être source de richesse pour l'ensemble des élèves ?¹¹6 ». La question se posait

¹⁴ A. DE SAINT-EXUPÉRY, Citadelle, Paris, 1948.

¹⁵ N. ARNAUTS & J. QUENON, *La FAPEO interroge les partis politiques*, dans *Infor-Parents* n°125, novembre 1981, p. 1.

¹⁶ J. NOEL, « Des enfants de cultures différentes à l'école : un handicap ou une chance à saisir ? », dans *Infor-Parents* n°152, juin 1984, p. 15.

dans les mêmes termes en 1994 « *C'est pourquoi la scolarisation des enfants de travailleurs migrants a, depuis de longues années, préoccupé la FAPEO*.¹⁷ ».



J'ai parfois l'impression que les questions que vous vous posez aujourd'hui sur l'intégration d'enfants migrants arrivés récemment en Belgique, l'inclusion de tous les enfants dans l'univers scolaire, peu importe leur langue à la maison et l'origine

de leurs parents, se posaient déjà il y a une quarantaine d'année, les enfants concernés n'étaient simplement pas les mêmes.

Par exemple, en 1976 : « L'intégration scolaire et sociale des enfants étrangers doit tenir compte de leur ethnie, de leur langue, de leur âge, des conditions de vie familiale, etc. Elle doit se faire le plus tôt possible dans les jardins d'enfants du pays-hôte. Le séjour dans les classes d'accueil ne doit pas se prolonger outre mesure, sauf dans des cas exceptionnels ; il doit permettre aux enfants étrangers de rejoindre le plus rapidement possible le circuit normal et d'éviter toute ségrégation entre les élèves autochtones et eux-mêmes. 18».



Ce qui je trouve génial dans votre enseignement officiel, c'est cette mixité (théorique du moins) qui permet aux enfants de se mélanger tout en apprenant, en étant sur un pied d'égalité.

Ce que ces extraits nous montrent, c'est justement que les enfants ne sont pas égaux, ne partent pas avec les mêmes chances de départ. Mais que font l'École et l'État pour changer cela ? Pour leur donner à tous la même chance de réussir et d'évoluer dans la société à laquelle ils appartiennent ? Pourquoi ces mêmes questions se posent-elles depuis plus de 50 ans et ont encore de beaux jours devant elles ? Pourquoi entendons-nous encore « ces enfants-là », « ces parents-là » sur un ton dédaigneux et méprisant sous prétexte qu'ils ne sont pas du même milieu socio-culturel que celui prôné par la direction ou les enseignant-e-s, de la même origine, de la même religion, de la même langue ? Qui sommes-nous pour juger que certains parents et enfants ont plus de droits que d'autres sous prétexte qu'ils rentrent dans une case et sont plus dans la « norme » ? N'est-ce pas cette différence qui fait notre richesse ? N'avons-nous

Parents n°215, janvier-février 1994, p. 3.

¹⁷ H. LACI, « L'action de la FAPEO en faveur de la relation famille-école en milieu immigré », dans *Infor-*

¹⁸ Association Européenne des Enseignants, « La scolarisation des enfants immigrés », dans *Infor-Parents*, décembre 1976, p. 5.

pas à apprendre les uns des autres plutôt que de chercher à construire des murs tout en mettant en avant ce qui nous sépare ?



L'autre fait peur, quelle que soit sa différence. J'ai pu le voir en 1993 lors d'un fait divers isolé ... et pourtant, pas tant que ça. La question de l'accueil d'un enfant de 6 ans à l'école de Bilstain se posait parce que l'enfant en question était séropositif. J'ai

assisté à des discussions, des divisions au sein de la communauté éducative et des parents. Certains ont même menacé de retirer leur enfant si le petit en question était admis dans l'école. J'en avais des sueurs froides! Les réactions ne se sont pas faites attendre: « Il n'est pas question de refouler l'enfant séropositif. Il conviendrait, en outre, de l'entourer des paravents du secret médical. On peut comprendre que certains parents cherchent à protéger leur enfant, par peur et sans doute par égoïsme. ¹⁹» La conclusion de cette affaire était la suivante: « Le cas de l'écolier de Bilstain met en évidence la nécessité absolue d'une éthique des membres des communautés éducatives par rapport à l'acceptation des enfants différents. ²⁰». Accepter les enfants différents ... ce n'est pas encore gagné!

En 1970, la Belgique a vu la création d'un enseignement « spécial » pour les élèves de 3 à 21 ans²¹. Il changera de nom par la suite et deviendra l'enseignement « spécialisé » à partir de 2004. Ces élèves sont encadrés par des équipes pédagogiques et paramédicales. De nouvelles écoles se créent dans tous les réseaux et le transport scolaire des élèves est organisé. C'est un peu plus tard, en 1978, que cet enseignement sera divisé en 8 types. Ces nouvelles écoles sont là pour des enfants ayant des besoins très spécifiques, porteurs d'un handicap physique, mental ou social. « L'enseignement spécialisé permet de rencontrer les besoins éducatifs spécifiques des élèves en difficulté et vise à leur épanouissement personnel et leur intégration sociale et/ou professionnelle. ²²». L'école est là pour tout le monde, pour offrir les mêmes chances à chaque enfant, et cela passe aussi par un soutien plus conséquent de certains jeunes. Dans certains cas, les enfants ont besoin de cet encadrement plus soutenu et adapté à leur vécu, dans d'autres cas des aménagements peuvent être réalisés dans un établissement scolaire ordinaire afin que

 $^{^{19}}$ H. GHEYSSENS, D. BLONDEEL & M. SANTOLARIA, « Pas d'exclusion scolaire pour les enfants séropositifs », dans $\it Infor-Parents$ n°212, juillet-août 1993, p. 1.

 ²⁰ Op. Cit.
 ²¹ Fédération Wallonie-Bruxelles, L'enseignement spécialisé en Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, 2012, p. 4.

²² Fédération Wallonie-Bruxelles, L'enseignement spécialisé en Fédération Wallonie-Bruxelles, op. cit., p. 5.

les enfants puissent évoluer les uns avec les autres tout au long de leur scolarité sans que toute l'attention ne soit focalisée sur leurs difficultés. Parce qu'au final, tous les enfants sont différents et ont des différences lorsqu'il est question d'apprentissages, de sensibilités, d'intérêts ... Doit-on les cacher dans des écoles fermées pour autant ? Ne serait-il pas plus riche pour tous les enfants que des contacts et des liens soient créés entre eux ? Ce ne sont finalement que des enfants.

Même lorsqu'il est question de ne pas faire de différences entre les filles et les garçons, le combat n'est pas encore gagné. De nos jours, il y a malheureusement encore des filières de filles et des filières de garçons, des jouets pour les filles et d'autres pour les garçons, un espace pour les filles dans la cour de récré et un espace pour les garçons, des activités propres à chaque sexe, des attendus comportementaux, des façons de s'habiller et de se coiffer, des salaires, des attitudes acceptables ou non, l'occupation de l'espace public, le harcèlement, le plafond de verre, etc. La liste est malheureusement encore très (trop!) longue. En bref, ce sont des stéréotypes de genre : « Idées préconçues qui assignent arbitrairement aux femmes et aux hommes des rôles déterminés et bornés par leur sexe. Les stéréotypes de genre peuvent limiter le développement des talents et capacités naturels des filles et des garçons comme des femmes et des hommes, ainsi que leurs expériences vécues en milieu scolaire et leurs chances dans la vie. 23». Nous avons, encore aujourd'hui, des filières de filles (enseignantes pour le niveau maternel et primaire, la littérature, le service aux personnes, le secrétariat, l'habillement...) et des filières de garçons (agronomie, industrie, sciences, boucherie, menuiserie, plomberie, sport de haut niveau reconnu...)²⁴. L'orientation se fait dès le plus jeune âge à travers les jouets, les remarques (sois jolie – sois sage – sois mignonne – sois un homme – les garçons ne pleurent pas – les garçons ne jouent pas avec les poupées - tu peux te salir mais pas ta sœur - ...), le choix des activités extra-scolaires, les médias, l'occupation de la cour, les dessins animés. Tout est fait dans -notre société pour y donner des fonctions et caractéristiques propres aux filles ou aux garçons. Même les cours de sports ne sont pas encore collectifs, alors qu'il y en a des filles qui préféreraient le basket et le baseball à la danse et au volley! Ces stéréotypes explicitement exprimés à l'époque sont devenus beaucoup plus implicites de nos jours, nous n'en évoluons pas moins dans une

_

²³ Conseil de l'Europe, Lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme, 2011.

²⁴ C. VAN HONSTÉ, « Filières de filles, filières de garçons : pas la même école », dans *Trialogue* n°78, avril-mai-juin 2015, p. 10-11.

société inégalitaire qui a encore du chemin à faire avant d'arriver à plus de justice et à un semblant d'égalité.



Pour l'anecdote, je suis tombé sur une publicité de 1979 par le groupe UNIECO (Union Internationale d'Ecoles par Correspondance) qui annonce plus de 800 possibilités de bien gagner sa vie, 800 carrières dans lesquelles s'orienter et dans

lesquelles trouver un métier²⁵. Au milieu des carrières informatiques, carrières industrielles, carrières de services et loisirs, il y avait aussi ... des carrières féminines : assistante, secrétaire de médecin, esthéticienne, hôtesse d'accueil, diététicienne, dessinatrice de mode, étalagiste, sténodactylographe... Même si le sexisme n'est plus aussi ouvert qu'à l'époque, je vois qu'il y a encore beaucoup de choses à changer dans votre société! Et cela commence dès le plus jeune âge à l'école.

Et si en plus l'école est gratuite... Ah non ?!

Depuis sa création, l'accès pour tous à une école gratuite semble être un combat récurent de la FAPEO. En mars 1977, la FAPEO titrait « NON à l'augmentation du cout de la scolarité obligatoire ! Réuni le samedi 5 février, le Conseil d'administration de la FAPEO a dénoncé l'augmentation incessante, pour les parents, des frais exigés par la scolarité obligatoire de leurs enfants. ²⁶». Le débat n'était pas clos puisque qu'un an plus tard : « Gratuité de l'enseignement obligatoire ? Un leurre ! 1959 ... situation toujours inchangée en 1978 ! Qu'en sera-t-il ... vingt ans après ? ²⁷». D'obtenir enfin une école officielle gratuite et accessible à tous reste un combat toujours actuel, un combat constant et un point sur lequel il faut rester intransigeant. D'autant plus que les chiffres actuels sont affolants, il suffit de lire le « Baromètre social, rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté – 2016²⁸ ». Par exemple, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale par rapport aux revenus 2014, est de 21,1 % pour l'ensemble de la Belgique, mais grimpe à 38 % lorsqu'il s'agit de la Région bruxelloise²⁹ ; 24,3 % des enfants bruxellois âgés de 0 à 17 ans vivent dans un

²⁵ Publicité UNIECO, « 800 possibilités de bien gagner sa vie », dans *Infor-Parents*, octobre 1979, p. 5.

²⁶ A. PARMENTIER, « Editorial – NON à l'augmentation du cout de la scolarité obligatoire », dans *Infor- Parents*, mars 1977, p. 1.

²⁷ N. ARNAUTS, « Gratuité de l'enseignement obligatoire ? Un leurre ! », dans Infor-Parents, mars 1978, p. 1.

²⁸ Observatoire de la santé et du social, Bruxelles, *Baromètre social, rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté* – 2016, Bruxelles, 2016.

²⁹ Observatoire de la santé et du social, Bruxelles, op. cit., p. 15.

ménage sans emploi rémunéré, soit un quart des enfants de la Région, contre 13,1 % pour l'ensemble de la Belgique³⁰; 30,2 % de la population bruxelloise de 25 à 64 ans n'a qu'un diplôme du secondaire inférieur ou même moins³¹, ou encore que 18,2 % des ménages belges n'a pas de connexion internet en 2015³². Dès lors, peut-on encore réellement se voiler la face en disant que l'école est accessible à tous et qu'il suffit de faire des efforts pour payer l'ensemble des frais demandés alors qu'une partie conséquente de la population vit dans une situation de précarité importante ? Avons-nous réellement envie de continuer à reproduire et à entretenir cette école à deux vitesses : ceux qui payent et ceux qui n'y arrivent pas et sont alors mis de côté?

Si nous voulons changer notre société pour en faire un monde meilleur où chacun pourra trouver sa place, pourquoi laisser encore des barrières aussi arbitraires que l'argent, l'origine, l'école choisie, la capacité à se fondre dans un système qui n'est pas accessible à chacun dicter les règles du jeu?

CONCLUSION



J'ai l'impression, après ce petit voyage, que vous avez encore du boulot pour transformer une école du XXème siècle en école enfin moderne, inclusive, mixte, d'aujourd'hui (XXIème siècle!), pour la rendre ouverte à tous, qui prend chaque

enfant dans ses spécificités pour l'amener le plus loin possible, qui fait de nos différences une richesse plutôt que des barrières, qui les aide à devenir les citoyens et citoyennes de demain, qui utilise des méthodes pédagogiques modernes, qui combat les échecs et les inégalités, qui s'ouvre sur le monde et laisse enfin rentrer le monde dans les écoles. L'école comme lieu de démocratie pour tous, « La démocratie, qu'elle soit délibérative, représentative ou autre ne s'attend pas, elle se pratique par l'ensemble des citoyens (ici parents) qui militent en sa faveur. ³³».

Si l'on veut réellement changer la société, c'est par l'école que tout doit commencer, dans ce lieu de passage où chaque enfant arrive avec son passé, son histoire, et où tous ensemble ils

³⁰ Observatoire de la santé et du social, Bruxelles, op. cit., p. 25.

³¹ Observatoire de la santé et du social, Bruxelles, op. cit., p. 37

³² Observatoire de la santé et du social, Bruxelles, op. cit., p. 53.

³³ D. BLONDEEL, « Vous avez dit démocratie », dans *Infor-Parents* n°223, mai-juin 1995, p. 1.

vont construire le monde de demain. Si l'École avait rempli ce rôle depuis qu'elle existe, nous ne parlerions plus de l'Autre, mais bien des humains dans leur globalité et dans la richesse que tout cela apporte au monde.

BIBLIOGRAPHIE

- A. DE SAINT-EXUPÉRY, Citadelle, Paris, 1948.
- A. PARMENTIER, « Editorial NON à l'augmentation du cout de la scolarité obligatoire », dans *Infor-Parents*, mars 1977.
- Association Européenne des Enseignants, « La scolarisation des enfants immigrés », dans *Infor-Parents*, décembre 1976.
- C. VAN HONSTÉ, « Filières de filles, filières de garçons : pas la même école », dans *Trialogue* n°78, avril-mai-juin 2015.
- C. HOYAUX & J. COLLIGNON, « La naissance du Conseil National des Parents, ses deux premières années d'activité (1970-1972) », dans Courrier hebdomadaire du CRISP 1973/22, n° 608.
- Conseil de l'Europe, Lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme, 2011,
 www.coe.int/fr/web/genderequality/gender-stereotypes-and-sexism
- Constitution Belge, http://senate.be/doc/const_fr.html
- D. BLONDEEL, « Vous avez dit démocratie », dans *Infor-Parents* n°223, mai-juin 1995.
- Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, déposé le 24.07.1997 et publié au Moniteur belge le 23.09.1997
- Décret portant organisation des établissements de l'enseignement organisé par la Communauté française et instaurant la participation des membres de la communauté éducative, déposé le 09.11.1990 et publié au Moniteur belge le 12.01.1991.
- Décret portant sur les Associations de Parents d'élèves et les organisations représentatives d'Associations de parents d'élèves en Communauté française, déposé le 30.04.2009, publié au Moniteur belge le 06.08.2009.
- Fédération Wallonie-Bruxelles, Contrat pour l'école, document n°8087, 2005.
- Fédération Wallonie-Bruxelles, L'enseignement spécialisé en Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, 2012.
- H. GHEYSSENS, D. BLONDEEL & M. SANTOLARIA, « Pas d'exclusion scolaire pour les enfants séropositifs », dans *Infor-Parents* n°212, juillet-août 1993.
- H. LACI, « L'action de la FAPEO en faveur de la relation famille-école en milieu immigré », dans *Infor-Parents* n°215, janvier-février 1994.

- J. LACROIX, « La participation parentale collective à l'école : comment ça se passe ailleurs ? », *Analyse FAPEO* n°13, 2015.
- J. NOEL, « Des enfants de cultures différentes à l'école : un handicap ou une chance à saisir ? », dans *Infor-Parents* n°152, juin 1984.
- N. ARNAUTS & J. QUENON, « La FAPEO interroge les partis politiques », dans *Infor- Parents* n°125, novembre 1981.
- N. ARNAUTS, « Gratuité de l'enseignement obligatoire ? Un leurre! », dans *Infor- Parents*, mars 1978.
- N. ARNAUTS, « La séance académique message de la Secrétaire générale », dans *Infor-Parents* n° 127, janvier 1982.
- N. ARNAUTS, « Où en sont les conseils de participation ? », dans *Infor-Parents* n°204, mars-avril 1992.
- Observatoire de la santé et du social, Bruxelles, Baromètre social, rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Bruxelles, 2016.
- Publicité UNIECO, « 800 possibilités de bien gagner sa vie », dans Infor-Parents, octobre 1979.
- Statuts de : Fédération nationale des Associations de Parents d'Élèves de l'Enseignement officiel, à Bruxelles, le 25 juin 1966.